

# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



## Salarié.e.s des très petites entreprises : donnez de la voix à la CGT

Vous travaillez dans une entreprise de moins de 11 salariés des secteurs de l'artisanat alimentaire, des petits commerces, des salons de coiffure, des cabinets médicaux et dentaires, des pharmacies, des cabinets d'expertise, des petites salles de spectacle, du sport, de l'animation et du secteur associatif, des garages auto, des hôtels, cafés ou restaurants, de la construction, des transports, de la métallurgie... Vous êtes salarié.e du particulier employeur, aide à domicile, assistant.e maternel.le ou concierge.

Du 22 mars au 4 avril 2021, vous allez être appelé.e à voter pour l'organisation syndicale de votre choix pour défendre vos droits.

Les résultats de ces élections participeront à mesurer la représentativité des syndicats au plan national interprofessionnel, dans les branches d'activité et sur les territoires. Ils permettront également de définir, pour chaque organisation, le nombre de conseillers prud'hommes, ou de mandatés dans les Conseils Économiques Sociaux Environnementaux Régionaux, dans les commissions régionales Transitions Pro (for-

mation professionnelle) ... Ce scrutin permettra enfin d'élire vos représentants dans les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles, qui ont pour objet de faciliter le dialogue dans l'entreprise ou de statuer sur les questions centrales liées au travail comme l'emploi, la formation, les conditions de travail, la santé au travail, l'égalité, le temps partiel, la mixité et les activités sociales et culturelles.

Cette élection peut paraître aujourd'hui très éloignée de vos réalités et de vos préoccupations, et de la crise sanitaire et sociale que nous traversons. Pourtant, de ce scrutin vont dépendre la capacité à faire évoluer vos droits et garanties collectives. Aujourd'hui, la CGT est plus que jamais à votre écoute et à vos côtés dans cette situation très difficile. Lors des précédents scrutins, vous avez placé la CGT comme première organisation syndicale des salariés des TPE. En décidant de voter pour elle, vous vous donnez plus de force pour faire entendre votre voix, pour améliorer vos situations... Pour gagner, ensemble, un monde juste, solidaire et respectueux de la planète.

## Pour voter : [www.election-tpe.travail.gouv.fr](http://www.election-tpe.travail.gouv.fr)

### 3 questions à Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT

#### Comment un syndicat comme la CGT peut agir sur le sort des salariés des TPE ?

Tout d'abord, il faut aller à leur rencontre et très concrètement, apporter des informations. Mais parfois aussi à l'employeur qui, bien souvent n'a pas de DRH, ni de conseiller juridique et ne connaît pas non plus les droits de ses salariés, les règles en matière de sécurité, salaires, heures supplémentaires... Ça ne marche pas à tous les coups, mais on peut dans certains cas réussir à faire appliquer le droit du travail avant d'aller aux Prud'hommes. L'essentiel, c'est le contact et l'explication.

#### Comment la CGT agit avec les salariés des TPE face aux conséquences de la crise sanitaire ?

Il y a par exemple eu des mobilisations dans les remontées mécaniques, parfois sous des formes différentes que dans d'autres boîtes. On a ainsi obtenu que des engagements de signatures de contrats saisonniers ou CDD soient tenus, ce qui ouvre, en attendant la reprise effective du boulot, des droits à chômage partiel. Notre démarche, c'est « informer, expliquer, faire des propositions, se mobiliser ».

#### Quels sont les grands enjeux de l'élection TPE ?

Il faut montrer aux salariés des TPE que cette élection leur permet au moins d'avoir des représentants qui prennent en compte leur situation spécifique. Aller à leur rencontre est

de la responsabilité de la CGT. Mais une élection d'une telle ampleur, avec près de cinq millions d'électeurs, doit aussi donner lieu à une campagne de communication de la part du gouvernement, avec des spots dans les grands médias, comme une campagne électorale « politique » à enjeu national. Tous les gouvernements - celui-là particulièrement, vu la considération qu'il a pour les organisations syndicales - mettent tout en œuvre pour qu'il y ait le moins de participation possible. Cela vise à discréditer l'idée de l'utilité des syndicats. Mais plus encore, les salariés devraient bénéficier de temps pour voter, avoir des informations pratiques en amont... On pourrait même organiser, au lieu du vote par correspondance, un vote physique dans les mairies.

## RETROUVEZ-NOUS : [www.cgt-tpe.fr](http://www.cgt-tpe.fr)

# Les salariés de TPE ont les mêmes droits que les autres

**Du 22 mars au 4 avril, les salariés des « très petites entreprises » éliront leurs représentants régionaux. Le résultat jouera aussi sur la représentativité des organisations syndicales.**

**A**vec près de 5 millions d'électeurs, l'élection professionnelle dans les « très petites entreprises » (moins de 11 salariés) concerne quasiment autant de monde que celle dans la fonction publique. Mais avec seulement 7,4 % de participation en 2017, le vote dans les TPE est très loin des 50 % affichés dans la fonction publique fin 2018. « Il y a une totale méconnaissance de l'existence de cette élection », note Frédéric Paré, mandataire national de la CGT pour ce scrutin. Si la CGT a été plébiscitée lors des précédents votes, « les salariés des TPE sont éloignés du syndicalisme et des syndicats », note Angeline Barth, pilote de la campagne. D'où, insiste-t-elle, « l'importance d'aller les voir et de débattre avec eux ». « Quand on travaille dans une petite entreprise, on a les mêmes droits que dans une grande: paiement des heures supplémentaires, respect des conditions de travail, du droit à la santé, à la formation... », détaille Pascal Mulet, référent CGT TPE pour la Normandie. Mais dans les faits, convient-il, c'est loin d'être évident: « Concernant la sécurité, il y a parfois des manquements à des règles basiques. Dans le bâtiment, j'ai déjà vu monter des échafaudages à l'arrache. » « Des sondages commandés par la CGT montrent que les salariés des TPE sont notamment sensibles aux questions de santé au travail, de formation et de salaires », acquiesce Angeline Barth. Dans les TPE, on compte plus de femmes, davantage de temps partiels et de CDD, un temps de travail plus élevé et des salaires plus faibles que dans le reste du secteur privé. C'est dire si ces salariés ont toute légitimité à faire davantage entendre leur voix.

## Le poids dans les négociations de branches

Le scrutin, organisé par région, sert à désigner les membres des commissions régionales paritaires interprofessionnelles (CPRI). « Si ces structures sont encore trop éloignées des salariés et qu'il est difficile d'y obtenir des droits, elles jouent un rôle dans la santé et les vacances pour tous, les activités sociales et culturelles, la formation, explique Angeline Barth. Il est donc important de construire nos revendications avec les salariés. » Le résultat du vote dans les TPE alimente également le calcul de la représentativité syndicale, qui définit le poids de chaque organisation dans les négociations de branches, mais également leur nombre de conseillers du salarié et de juges prud'homaux. « Or, les salariés des TPE représentent la majorité de ceux qui ont recours aux conseillers du salarié et aux Prud'hommes », confie la pilote de campagne CGT. Au-delà du scrutin, la place des salariés des TPE au sein de la CGT mérite une attention particulière. « Il faut les intégrer à un collectif syndical », insiste Pierre Mathieu, salarié d'une TPE de la construction et candidat CGT sur la liste d'Auvergne-Rhône-Alpes. D'autant que leur nombre est en augmentation, en raison notamment « de l'éclatement du salariat et de l'augmentation de la sous-traitance », pointe Angeline Barth. En témoignent les prévisions de la Direction générale du travail (DGT): début 2020, elle prédisait entre 4,6 et 4,7 millions d'électeurs, avant de revoir ses chiffres à la hausse, à presque 5 millions.

## 3 500 journalistes électeurs

Un million de TPE emploie 3,3 millions de salariés, soit 19 % de l'emploi privé. Le scrutin est également ouvert aux salariés des particuliers employeurs. La liste des électeurs a été établie sur des données arrêtées à fin décembre 2019. Les assistantes maternelles représentent une part importante de l'électorat, avec les hôtels, cafés et restaurants. Pour le scrutin 2021, on compte 3 500 journalistes, dont 55 % en Ile-de-France. Les électeurs ont déjà reçu un premier courrier les informant de leur présence sur les listes électorales, avec leurs identifiants pour voter sur le site internet dédié ([election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr)). La propagande électorale arrivera courant mars.

# Une journaliste candidate aux élections TPE

**Grand reporter pour une radio associative et sa chaîne en ligne, Radio Bip-Média 25, Emma Audrey est une journaliste habituée des manifestations. Candidate à la CPRI de Bourgogne-Franche-Comté, elle souligne que les salariés des TPE ont besoin de soutien, de formation et d'information.**

*Emma Audrey est journaliste grand reporter chez Radio Bip (Bisontine, indépendante et populaire), une radio associative de Besançon qui couvre également l'actualité sociale et politique nationale, notamment à travers Média 25, une chaîne en ligne. Adhérente du SNJ-CGT, elle est candidate à la commission régionale paritaire interprofessionnelle (CPRI) de Bourgogne-Franche-Comté, en quelques mots, elle nous explique pourquoi.*

**Tu es journaliste dans une radio associative, peux-tu nous expliquer comment fonctionne-t-elle, en terme d'organisation du travail ?**

**Emma Audrey :** Chez Radio Bip/Media 25 nous sommes deux salariées à temps plein en CDI, deux journalistes, et un autre en contrat de professionnalisation. Techniquement nous sommes deux permanentes et il y a 37 bénévoles qui gravitent autour, dont une dizaine de reporters signataires de la déclaration de Munich sur les devoirs et les droits des journalistes, revue par le SNJ-CGT en 2011, qui est affichée à l'entrée de la radio. Il s'agit d'une association qui a une organisation horizontale, nous participons à l'évolution de la rédaction. Cette horizontalité c'est ce qui est intéressant, le fait de participer aux décisions collectives, nous ne sommes pas opprimées par une hiérarchie verticale.

**Mais tu es consciente que ce n'est pas le cas dans la majorité des entreprises ?**

**E. A. :** Oui, bien sûr, je sais que dans d'autres entreprises cela ne se passe pas toujours bien, et les salariés ont besoin de soutien, de formation et d'information. C'est pour cela que je trouve intéressant d'adhérer à un syndicat, afin de mieux se défendre avec les forces nécessaires.

**Pourquoi as-tu souhaité être candidate dans ta région ?**

**E. A. :** C'est une première expérience, j'imagine que notre rôle serait de donner un coup de main, aider d'autres personnes, intervenir auprès des employés. Les gens qui travaillent dans de petites structures ne connaissent pas toujours leurs droits, et il y a un sentiment d'injustice qui peut exister quand on est isolé. Je ne suis pas seule, nous sommes un collectif. Je pense que nous devons être à l'écoute et donner un coup de main.

**Et pourquoi as-tu choisi de t'engager avec la CGT ?**

**E. A. :** Je pense que si on décide d'aller à la CGT ce n'est pas anodin. Cela correspond à une fibre personnelle, humaniste et combative. C'est un syndicat qui met en avant le droit des travailleurs et la nécessité de s'organiser pour créer le rapport de force nécessaire pour défendre au mieux ses intérêts. À mon avis, il n'y a pas d'autre syndicat meilleur pour ce genre de tâches : informer, se mobiliser, lutter ensemble. Nous pouvons faire beaucoup de choses avec la force de frappe d'un grand syndicat.

**Suivez les informations du Syndicat national des journalistes CGT sur le site [snjcgf.fr](http://snjcgf.fr), sur la page Facebook et sur le compte Twitter**

**@SnjCgt**

**Journalistes isolé.e.s :  
ne restez pas seul.e.s !**

**Le SNJ-CGT est le syndicat qui se bat à vos côtés !**

**Ensemble, plus forts !**

# Voter CGT, c'est aussi conforter les combats du SNJ-CGT

## Lois liberticides, précarité, restructurations : le SNJ-CGT est sur beaucoup de fronts. Les journalistes employés par des TPE sont autant concernés que les autres.

Débutée en novembre dernier, la lutte contre les textes et lois liberticides, se poursuit. A la mi-mars, la proposition de loi « sécurité globale » sera en effet débattue au Sénat, après avoir été approuvée fin novembre par une majorité de députés. L'article 24, concernant la diffusion des images de policiers et gendarmes en opération, le plus controversé, est loin d'être le seul à poser problème. Atteintes à la liberté de manifester, à la liberté d'expression, à la liberté d'informer et d'être informé : les dangers de cette proposition de loi sont multiples, pour les journalistes comme pour tous les citoyens. Ils sont même aggravés par le projet de loi « séparatisme ». Publié en septembre par le ministère de l'Intérieur, le Schéma national de maintien de l'ordre (SNMO) représente également une entrave à l'exercice du métier de journaliste. Le SNMO les oblige en effet à quitter les lieux après les sommations des forces de l'ordre, dont l'intervention se poursuivra alors sans témoins. Il instaure aussi une différence entre les détenteurs de la carte de presse et les autres. Et il se prononce pour une accréditation auprès de la préfecture des journalistes qui veulent couvrir une manifestation. Autant de dispositions inadmissibles, de même que les trois décrets de décembre qui permettent de ficher une appartenance syndicale, une opinion politique ou une croyance religieuse. Les rassemblements, manifestations et marches des libertés ont réuni des centaines de milliers de personnes dans toute la France. Membre fondateur de la Coordination nationale #StopLoiSécuritéGlobale, le SNJ-CGT est une cheville ouvrière de cette lutte, primordiale pour nos libertés fondamentales.

## Deux décrets en faveur des journalistes pigistes

Avec les autres syndicats et les associations de journalistes, le SNJ-CGT s'est également battu pour obtenir

un décret, publié en avril, ouvrant l'application du dispositif de chômage partiel aux journalistes pigistes, quelle que soit la taille de l'entreprise qui les emploie. Nombre d'entre eux ont vu leurs commandes de piges diminuer fortement à partir du confinement de mars 2020. La lutte n'est pourtant pas terminée, car de nombreux patrons de presse ne jouent pas le jeu. C'est une autre mobilisation collective, appuyée par le SNJ-CGT, qui a permis d'obtenir en octobre un décret accordant aux journalistes pigistes les mêmes conditions d'accès que les autres salariés aux prestations de Sécurité sociale (maladie, maternité, invalidité, décès). La preuve que le combat n'est jamais terminé, même quarante-six ans après le vote de la loi Cressard, qui fait des journalistes pigistes des journalistes salariés comme les autres.

## Pas plus acceptable dans les TPE que dans le CAC 40

Ces derniers mois, le SNJ-CGT a également pris toute sa place dans la lutte contre les plans de réorganisation dans la presse et les médias : suppressions de postes à L'Equipe, nouvelle tranche d'information régionale à France 3 sans moyens supplémentaires, sabotage des ex-titres de Mondadori rachetés par Reworld Média... Ces réalités sont tout autant le lot des journalistes qui travaillent dans des entreprises de moins de 11 salariés : suppressions d'emplois, surcharge de travail, polyvalence à outrance, pressions sur les salaires et le statut, mélange des genres entre contenus rédactionnel et publicitaires... Elles n'en sont pas plus acceptables dans des médias qui n'appartiennent pas à des grands groupes industriels ou à des milliardaires du CAC 40. Voter pour la CGT au scrutin des TPE, c'est également dire non à ces pratiques, combattues par les militantes et les militants du SNJ-CGT !